

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1456

présenté par
M. Véran

ARTICLE 50

Substituer à l'alinéa 6 les trois alinéas suivants :

« 2° L'article L. 133-5-4 est ainsi modifié :

« a) Au premier alinéa, les mots : « de la déclaration mentionnée » sont remplacés par les mots : « des déclarations mentionnées » ;

« b) Au deuxième alinéa, les mots : « salarié ou assimilé pour lequel » sont remplacés par les mots : « personne pour laquelle ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.